



le critère de licenciement "diplôme" est il possible

Par **Shakti**, le **23/05/2009** à **13:57**

bonjour, mon mari dirige une société d'ambulance et à qlq diff financ, il souhaite se séparer d'un salarié.

Il a 7 salariés : 4 diplômés un chauffeur taxi que seul lui possède la licence et deux chauffeurs qui n'ont que l'Attestation aux 1er secours.

Le diplômé a 2 ans d'ancienneté et un des 2 chauffeurs a 3 ans et c'est lui qui est visé (l'autre a 9 ans d'anc.).

Sachant que le diplômé peut conduire et prendre en charge les patients et que le chauffeurs ne conduit seulement, est ce possible d'envisager son licenciement